

Paris, le 22 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au cœur de la crise du COVID-19, nos 21 000 experts-comptables se mobilisent pour sauver les entreprises françaises et leurs emplois

Véritable bras droits des dirigeants d'entreprises, les experts-comptables sont en première ligne pour agir face à cette crise économique inédite.

« Notre urgence est d'abord d'éviter les faillites et de préserver les emplois par la mise en place sur le terrain de toutes les mesures gouvernementales annoncées » clame le Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, Charles-René Tandé.

Mais il faut aller plus loin ! Dans ce contexte difficile, l'Ordre demande des clarifications urgentes au Gouvernement. Il a d'ores et déjà été entendu par les pouvoirs publics afin :

- de faciliter le meilleur exercice possible des experts-comptables, leur permettant de conserver leur liberté de déplacement et l'ouverture des cabinets. Reste toutefois à clarifier les modalités d'activité partielle des collaborateurs, sujet majeur pour la profession !
- de suspendre toutes les déclarations des entreprises attendues à court terme et ce sans échéance.

Ainsi, l'Ordre, qui salue les premières mesures prises par le Gouvernement, affiche des attentes fortes dans la rédaction des ordonnances.

« Pour sauver nos entreprises les plus fragiles, la souplesse dans l'appréciation laissée aux services fiscaux est vitale » rappelle Charles-René Tandé

Si le sujet de la TVA est non négociable pour le gouvernement, l'Ordre met tout en œuvre pour assouplir les délais et charges handicapantes pour les entreprises et l'emploi.

« Il est aujourd'hui vital pour notre économie de pouvoir activer toutes les ressources, et de pouvoir étudier les situations extrêmes aux cas par cas ! Dans tous les territoires et dans tous les secteurs, des solutions doivent être trouvées pour les entreprises qui ne peuvent plus RIEN payer et ne disposent déjà plus de trésorerie ! » alerte Charles-René Tandé.

En qualité de profession réglementée, les experts-comptables portent des missions indispensables à la continuité des services en matière comptable, fiscale, sociale.

Les 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs accompagnent plus de 2 500 000 entreprises en France, principalement des TPE et PME.

« Nous déployons toute notre énergie pour nous battre aux côtés des dirigeants, adapter les dispositifs qui les concernent, trouver des solutions efficaces au cas par cas pour sauver un maximum de leurs entreprises. Notre profession est plus que jamais mobilisée car nous devons aussi avant la fin du mois établir plus de 7 millions de bulletins de paie, nécessaires pour que les salariés du privé soient rémunérés. » conclut Charles-René Tandé.